

Inscription Vide-greniers

Place de l'Église, le dimanche 28 avril 2024, de 8h à 18h
Date limite d'inscription : 15 avril 2024

EXPOSANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

Tél. portable

Courriel : @

N° CNI ou N° Passeport délivré par

date de délivrance

Avez-vous déjà assisté au vide-greniers de Pantin 2023 ? : Oui Non

Si oui, indiquer le n° de place occupé :

MÉTRAGE DEMANDÉ

2 mètres 4 mètres 6 mètres

Tarifs

Pantinois : 16 € (découvert) et 20 € (couvert) les 2 mètres linéaires

Non Pantinois : 20 € (découvert) et 24 € (couvert) les 2 mètres linéaires

Montant à régler € TTC

Règlement et conditions de participation

• Par chèque à l'ordre LES FILS DE MADAME GERAUD, à envoyer à : LES FILS DE MADAME GERAUD, Mme Nesrine SFAXI, 27 boulevard de la République, 93190 LIVRY-GARGAN

• Par espèces sur le marché Olympe de Gouges, les mercredis, vendredis ou dimanches de 8h à 14h directement auprès du régisseur du marché : René HTAEM : 06 37 92 74 38 / 01 43 02 57 27

Paiement obligatoire à la réservation. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel. Les déchets et invendus doivent obligatoirement être évacués à la fin de la manifestation. Le règlement du vide-greniers est disponible auprès de la ville pantin.fr et du groupe GERAUD groupegeraud.fr

Documents à joindre obligatoirement pour inscription

- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Photocopie de la pièce d'identité recto verso
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois pour les habitants de la ville de Pantin
- Chèque pour le paiement de votre emplacement, le cas échéant
- Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à deux autres ventes au déballage

Je m'engage à participer à la vente au déballage, désignée ci-dessus, place de l'église à Pantin, le 28 avril 2024 et

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à, le / /

Signature :